

Département : ARDECHE
Commune : BESSAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 04 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six et le quatre mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHEYREZY Sylvie, Maire.

Présents : Sylvie CHEYREZY, Patrick SARRAZIN, Anne-Marie PEZZANO, Tarak MEZRI, Delphine COURT, Sylvie SEBERT, Nathalie GAGNE, Laura HENRIKSEN, Flavien THOULOZE, Cédric CHANNAC

Absents excusés : Thierry GINESTE

Secrétaire de séance : Nathalie GAGNE

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Délégation Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Madame le Maire rappelle que la CLECT a pour mission d'évaluer les charges et ressources liées aux compétences transférées d'une commune à une intercommunalité et d'en définir l'impact financier.

Elle se compose de représentants des communes membres de l'intercommunalité. Ces délégués sont responsables de la gestion de cette instance et de la prise des décisions relatives à l'évaluation des charges transférées.

La commune de Bessas doit désigner 2 délégués, un titulaire et un suppléant.

Titulaire : Patrick SARRAZIN

Suppléant : Tarak MEZRI

- **Loyer 1^{er} étage**

Le maire rappelle au conseil municipal que, comme chaque année, le loyer communal est révisé au 1^{er} mai de l'année en cours.

La révision est calculée selon un barème, donné par l'INSEE, qui fixe l'indice de référence des loyers. L'indice de référence du 1^{er} trimestre 2026 est de 146.60, l'évolution annuelle est de + 0.78 %.

Appartement du 1^{er} étage, occupé par Mr POUDEVIGNE Vincent :

- A compter du 1^{er} mai 2025 : 407.54€ par mois

Après délibéré, le conseil municipal accepte l'augmentation de 3.15 € du loyer communal tel que présenté ci-dessus et le loyer sera désormais de 407.54 € par mois.

- **Subvention exceptionnelle Harmonie de Barjac**

Le Conseil municipal autorise le maire à verser une subvention exceptionnelle pour un montant de 130€ à l'association Harmonie de Barjac suite à la demande effectuée par l'association.

- **Délégués aux écoles**

Le Conseil municipal décide de confier une délégation relative aux affaires scolaires à :

Madame HENRIKSEN Laura, conseillère municipale,
Madame COURT Delphine conseillère municipale ;

- **Tour de table**

Le guide de l'élu 2026 rédigé par la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a été distribué à chacun des conseillers.

Madame le Maire a été élue vice-présidente à la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche en charge de l'Agriculture, la Restauration Collective et le PAIT (Programme d'Alimentation Inter Territorial)

Un programme d'embellissement du village va être réalisé.

L'abri bus va être nettoyé tout comme la table de ping-pong au jeu de boules.

**Mai des élus : samedi 13 juin à 18h00
où tous les villageois sont conviés**

Le Maire,
Sylvie CHEYREZY

